

«Commandos» contre des opposants à l'A69 : un directeur de travaux mis en examen

LIBERATION, AFP

Le parquet de Toulouse a confirmé ce vendredi 28 novembre la mise en examen d'un directeur de travaux employé par une filiale du concessionnaire de l'autoroute. Il est soupçonné d'être impliqué dans des exactions survenues en septembre 2024.

Un directeur de travaux [du chantier de l'A69](#) a été mis en examen jeudi pour [son implication dans les «commandos»](#) ayant visé des opposants de [cette autoroute contestée](#), a-t-on appris ce vendredi 28 novembre auprès du parquet de Toulouse, confirmant une information de *la Dépêche du Midi*.

Ce directeur de travaux employé par une filiale de NGE – la maison mère d'Atosca, le concessionnaire de l'autoroute – a été mis en examen et placé sous contrôle judiciaire «avec interdiction de paraître sur le chantier de l'A69, interdiction de contact avec les autres mis en examen et témoins et obligation de verser une caution de 80 000 euros», a annoncé le procureur de la République de Toulouse, David Charmatz.

Le 1er septembre 2024, des hommes encagoulés avaient mis le feu à une voiture devant une maison occupée par [des opposants à l'A69](#), avant d'asperger «d'essence et de gaz lacrymogène» deux militants ayant tenté de les arrêter, avait décrit le procureur lors d'une conférence de presse en octobre, qualifiant ces actes de «commandos».

[Ces agressions](#) étaient intervenues au terme d'un été 2024 de tensions entre pro et anti-A69, dans une région où cette autoroute est vue par les uns comme [un outil de désenclavement pour le sud du Tarn](#), ou par les autres comme un projet d'infrastructure anachronique à l'ère de la crise climatique.

«Participation moyennant rémunération»

Dans ce dossier, «une première vague d'interpellations menée début octobre a déjà permis de mettre en examen sept personnes impliquées dans l'exécution de ces méfaits, toutes placées sous contrôle judiciaire», a précisé ce vendredi David Charmatz.

En charge des travaux de l'autoroute, Atosca «a appris que des collaborateurs [du chantier de l'A69](#) avaient été entendus par les autorités judiciaires» et «s'engage à coopérer pleinement aux investigations en cours», selon un communiqué transmis à l'AFP. «Le concessionnaire ne peut être associé à des agissements d'un ou plusieurs auteurs présumés d'opérations délictueuses en 2024», a-t-il estimé.

Parmi les hommes déjà mis en examen figurent le gérant d'une entreprise chargée de la sécurité du chantier de l'A69, qui a *«reconnu sa responsabilité»* et *«son implication dans l'organisation»* de ces actes, ainsi que des *«exécutants»* qui ont, eux, admis *«leur participation moyennant rémunération»*, selon David Charmatz.

Le directeur de travaux mis en examen jeudi avait été placé en garde à vue le 25 novembre avec trois autres individus *«afin de déterminer leur implication comme potentiels donneurs d'ordres dans ces exactions»*, précise encore le parquet.

[Cet article est paru dans Libération \(site web\)](#)